

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 mai 2017  
CO 075 DE

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER et Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, René MOLIN, Christine CHATEAU, Jean-Paul BUCHET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Gérard MATHIEU, Henri DORBON, Laurent MENETRIER.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Jean-Jacques COURT à Bernard AMIENS, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Marie-Christine CHAUVIN à René MOLIN, Thierry GUINCHARD à Jean-Luc BROCARD, Pascal DROGREY à Bernard DODANE, Christelle MORBOIS à Dominique BONNET, Véronique LAMBERT à Jean-François GAILLARD.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jean-Louis DUFOUR à Pascal BONVALOT, Robert MOUGET à Brigitte RIGAUD, Lucie DODANE à Bernard LAUBIER, Françoise WEBER à Guy TRONCHET, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET.

Etaient Excusés : Rémy VIENNET, André PROST, Hubert DELACROIX, René GUINERET, Denis BRENIAUX, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, François BOUVERET, Frédéric LAMBERT, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Hubert MOTTET, Jacky REVERCHON, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Yann PINGUAND, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94  
Présents : 60  
Votants : 73

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul BUCHET

Convocation faite le : 12 mai 2017

**Objet : Contrat du Ruralité**

VU la note de synthèse n°14 en application de l'article L 2121-12 du CGCT ;

CONSIDERANT la mise en place d'un Contrat de ruralité par l'Etat en mai 2016 s'inscrivant dans la troisième vague des mesures prises en faveur de la ruralité par trois Comités interministériels ;

CONSIDERANT que le Contrat de ruralité est une contractualisation de l'Etat avec possibilité d'associer d'autres partenaires, à signer avant le 30 juin 2017 et pour une durée de 4 ans ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 mai 2017  
**CO 075 DE (suite)**

Page 2/2

VU les six volets thématiques du contrat de ruralité : accès aux services publics et marchands et aux soins ; revitalisation des bourgs centres (notamment rénovation de l'habitat et soutien au commerce de proximité) ; attractivité du territoire (économie, numérique, tourisme etc...) ; mobilité et accessibilité du territoire ; transition écologique et énergétique ; cohésion sociale ;

CONSIDERANT que des amendements du Contrat seront possibles notamment en fonction des compétences prises et des arbitrages à venir

ENTENDU l'exposé de Michel FRANCONY, Président ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

1. **VALIDE** le schéma d'élaboration du Contrat de ruralité par la Communauté de communes avec l'Etat ;
2. **DELEGUE** au Président l'élaboration de ce Contrat ainsi que la convention et toutes pièces afférentes ;
3. **PREND ACTE** que le Bureau communautaire sera saisi du projet de contrat de ruralité en séance du 6 juin.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,



Le Président

Michel FRANCONY